



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 19/11/24 en présentiel et audioconférence

Président de séance : M. Jacques RIVALS

Présents : MM. Fatah LARAB - Christophe MPAGA - Olivier PITCHOU TCHAMAKO - Jerry TOUSSAINT - Jean-Marc STERNE

Excusés : MM. Jean-Jacques BENGUIGUI - Meissa NGOM - Anthony PINTO

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS

Match N°28234332 ES PARISIENNE 2 / PARIS ALESIA 2 D3.B du 17/11/24.

Courriel de la DJS et de l'ES PARISIENNE du 15/11/24 nous signalant que aucun créneau disponible pour cette rencontre et demandant le report de celle-ci

La commission fixe la rencontre au 22/12/2024. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant en semaine.

Match N° 28234326 SOLITAIRES 2 /COURONNES OFC 2 D3.B du 03/11/24

Lecture de la FMI match non joué au motif absence de l'équipe de Solitaires 2

La commission donne match perdu par forfait (2^{ème} forfait) à l'équipe 2 de Paris Est Solitaire et lui inflige une amende

de 40€ (Cf. annexe financière.)

Match N° 28247825 PARIS SC 2 / JUNIOR ACADEMIE D4.A du 16/11/24

Courriel de JUNIOR ACADEMIE du 15/11/24 déclarant forfait.

La commission entérine le 1^{er} forfait avisé de l'équipe JUNIOR ACADEMIE.

Match N° 28236246 FC GRAND PARIS 21 / O. PARIS XV D4.C du 17/11/24.

Courriel de FOOTBALL GRAND PARIS 21 du 17/11/24 nous signalant un dysfonctionnement de la FMI et le score de la rencontre est de 2/7 pour O. PARIS XV

Afin d'entériner le score la commission demande aux 2 clubs d'envoyer la liste des joueurs qui ont participé à cette rencontre pour sa réunion du 26/11/24.

C D M

Match N° 28234985 AS SERBIE / RC PARIS 18 D1 du 17/11/24

Courriel de RC PARIS 18 du 15/11/24 déclarant forfait.

La commission entérine le 1^{er} forfait avisé de l'équipe de RC PARIS 18

SENIORS FEMININES

Match N° 28247372 SALESIENNE 2 / PUC 3 D1 du 16/11/24.

Lecture de la FMI match non joué au motif : Absence de l'équipe du PUC.

Hors de la présence de M. Jacques RIVALS, la commission donne match perdu par forfait (2^{ème} forfait) de l'équipe 3 du PUC et lui inflige une amende de 40€ (Cf. annexe financière.)

Match N° 28247369 PARIS ARC EN CIEL / PARIS EST SOLITAIRE D1 du 16/11/24

Lecture de la FMI et rapport de PARIS ARC EN CIEL match non joué au motif : Effectif insuffisant de SOLITAIRES FC

La commission entérine le 1^{er} forfait de l'équipe de Paris Est Solitaire et lui inflige une amende de 40€ (Cf. annexe financière.)

JEUNES

U 14

Match N° 29965039 US PARIS XI.2 / PARIS 13 ATLETICO 2 coupe amitié 75 du 23/11/24

Match de championnat prévu à la même date.

La commission fixe la rencontre au 21/12/2024 date butoir. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant en semaine.

Match 29965037 ES SEIZIEME 2 / ES SEIZIEME 3 coupe amitié du 23/11/24

Demande de modification sur footclub demandant de jouer le 27/11/24.

La commission donne son accord

Match N° 29965036 PUC 2/PUC 3 coupe U14 amitié du 23/11/24

Courriel de PUC du 19/11/24 demandant d'avancer la rencontre au 20/11/24 à 15h00 au stade de Poterne des Peupliers.

La commission donne son accord

U 15

Match N° 29873560 PITRAY OLIER / AS PARIS coupe 75 du 23/11/24

Courriel de AS PARIS du 18/11/24 déclarant forfait.

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe de AS Paris, l'équipe de PITRAY OLIER est qualifiée pour le prochain tour.

Match N° 28237161 MACCABI PARIS METROPOLE / ENFANTS GO D1.A du 16/11/24 à 17H30.

Lecture de la FMI match non joué au motif : Absence de l'arbitre assistant du club des Enfants GO.

Il est précisé que la licence des dirigeants ayant une fonction officielle notamment arbitre assistant doit avoir sa licence validée par le service des licences de la LPIFF avant le jour du match (article 17.3 du RSG 75). L'absence d'un majeur licencié ou d'un mineur muni d'une licence « dirigeant » pour assurer la fonction d'arbitre assistant empêche le coup d'envoi de la rencontre. M DIEDHIU Nfally indiqué sur la FMI comme étant l'arbitre assistant des Enfants GO était toujours absent dans l'enceinte du stade 15 minutes après l'heure officielle du coup d'envoi. De plus, le match était programmé sur le dernier horaire autorisé.

La commission donne match perdu par erreur administrative en vertu de l'article 40.2 du RSG 75 et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière)

U 16

Match N° 28238256 AF PARIS 18 / SALESIIENNE 2 D1 du 17/11/24

Courriel de la DJS et de l'AF PARIS 18 du 14/11/24 demandant le report de la rencontre au motif aucun créneau disponible pour programmer cette rencontre.

La commission fixe la rencontre au 22/12/2024. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant en semaine.

Match N° 29165748 POUCHET 2 / TERNES PARIS OUEST D3.C du 17/11/24

Lecture de la FMI match non joué au motif : Absence de l'arbitre assistant du club de TERNES.

La commission donne match perdu par erreur administrative en vertu de l'article 40.2 du RSG 75 et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière)

Match N° 29165750 PETITS ANGES 2 / PARIS SC U16 D3.C du 17/11/24

courriel des Petits anges signalant une erreur sur le score de la rencontre 6/3 pour PETITS ANGES et non pas 7/0

La commission demande au club de PARIS SC de confirmer le score pour sa réunion du 26/11/24.

U 18

Match N° 28238930 VIKING PARIS / TROPS 2 U18 D3.B du 17/11/24

Courriel de la DJS et VIKING PARIS du 15/11/24 nous signalant qu'aucun créneau disponible pour cette rencontre et demandant le report de celle-ci.

La commission fixe la rencontre au 22/12/2024. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant en semaine.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

2^{ème} et dernier appel :

Match N° 29921059 RC PARIS 18 / CASA GALICIA coupe CDM du 10/11/24

Match N° 29920935 COURONNES OFC / PARIS FC 2 coupe U16 du 10/11/24

Match N° 28237820 ES PARISIENNE / PARIS SC U14 D3.B du 09/11/24

DEMANDES DIVERSES & INFORMATIONS**DEROGATIONS**

Courriel de la CAMILLIENNE du 18/11/24 demandant une dérogation pour jouer tous les matches anciens, seniors F, seniors F à 8 et jeunes U18, U16, U14 au stade Léo Lagrange.

La commission donne une dérogation pour la saison 24/25

Courriel de PARIS ALESIA du 18/11/24 demandant la programmation de tous les matches de son équipe 2 en D3.B le samedi soir à 19H30.

La commission donne son accord afin de faciliter la programmation des matches par la DJS.

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES**RAPPEL**

Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur tous les tours à partir des quarts de finale, sauf pour ceux des coupes amitiés U16 et U14 où un seul arbitre sera désigné. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge du club recevant conformément à l'article 17.1 du RSG 75, sauf décision dérogatoire prise par la commission. La commission précise donc qu'en jeune (U14 à U18) l'arbitre central est à la charge du club recevant et les deux arbitres-assistants sont à la charge des deux clubs.

Coupe 75 SENIORS

1/8 de finale le 05/01/25 – tirage le 26/11/24

1/4 de finale le 02/03/25 – tirage le 21/01/25

Coupe SENIORS Amitié

1/2 de finale le 02/03/25 – tirage le 21/01/25

Coupe CDM

1/4 de finale le 10/11/24 – tirage effectué le 22/10/24

1/2 de finale le 02/03/25 – tirage le 21/01/25

Coupe séniors Féminines

1^{er} tour le 02/11/24 – tirage effectué le 15/10/24

1/8 de finale le 11/01/25 – tirage le 26/11/24

1/4 de finale le 01/03/25 – tirage le 21/01/25

Coupe Anciens

2^{ème} tour le 05/01/25 – tirage le 26/11/24

Coupe U 20

1^{er} tour le 10/11/24 – tirage effectué le 22/10/24

Coupe U18

2^{ème} tour le 05/01/25 – tirage le 26/11/24

Coupe U17

1/4 de finale le 12/01/25 – tirage le 09/12/24

Coupe U16

1/16 de finale le 10/11/24 – tirage effectué le 29/10/24

1/8 de finale le 05/01/25 – tirage le 26/11/24

1/4 de finale le 02/03/25 – tirage le 11/02/25

Coupe U16 amitié

1/8 de finale le 10/11/24 – tirage effectué le 29/10/24

1/4 de finale le 02/03/25 – tirage le 11/02/25

Coupe U15

1^{er} tour le 23/11/24 – tirage effectué le 22/10/24

Coupe U14

2^{ème} tour le 23/11/24 – tirage effectué le 05/11/24

1/8 de finale 11/01/25 – tirage le 02/12/24

Coupe U14 amitié

2^{ème} tour le 23/11/24 – tirage effectué le 05/11/24

1/4 de finale 11/01/25 – tirage le 02/12/24

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

1^{er} tour le 30/11/24 – tirage effectué le 01/10/24

Match N° 29779457 AS 116 LE BRIO 2 / GRENELLE AS coupe Loisir /Entreprise du 30/11/24

Courriel de AS 116 LE BRIO du 17/11/24 demandant le report de la rencontre au motif match de championnat programmé la même date.

La commission fixe la rencontre au 21/12/24. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date.